

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 64

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Cattin, M. Dive, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, Mme Boëlle,  
Mme Bouchet Bellecourt, M. Pierre-Henri Dumont, M. Meyer, M. Jean-Claude Bouchet,  
Mme Beauvais, M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine, Mme Poletti, M. Descoeur et M. Vatin

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	-210 000 000	0	-210 000 000	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de soutien aux voyagistes et aux transporteurs routiers de voyageurs ( <i>ligne nouvelle</i> )	+210 000 000	0	+210 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les entreprises des secteurs des voyagistes et du transport de voyageurs ont été très affectées par la crise et n'ont quasiment plus d'activité depuis mars 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire, 100 % des entreprises du secteur ont effectué des demandes de chômage partiel, 69 % des effectifs étaient encore au chômage partiel au mois de juin 2020 dans les transports de voyageurs, 85 % des effectifs étaient encore en activité partielle en septembre chez les voyagistes. Enfin, les PGE, Fonds de solidarité et Prêts tourisme sont fortement sollicités, dans la limite des conditions d'accès (critères, capacité d'autofinancement...).

En 2020, le secteur connaîtra une baisse de son activité de 90 % en moyenne, et il n'est pas certain de 2021 permette de compenser les pertes...

Cet amendement vise par conséquent à créer un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux voyagistes et aux transporteurs routiers de voyageurs » au sein de la mission budgétaire « Plan de relance » composé d'une action intitulée « Fonds de soutien aux voyagistes et aux transporteurs routiers de voyageurs » dotée de 210 millions d'euros d'autorisation d'engagement et de crédits de

paiement et réduit de 210 millions les autorisations d'engagements et crédits de paiement ouverts au sein de l'action 01 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » du programme n° 357 « « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » de la mission budgétaire « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».